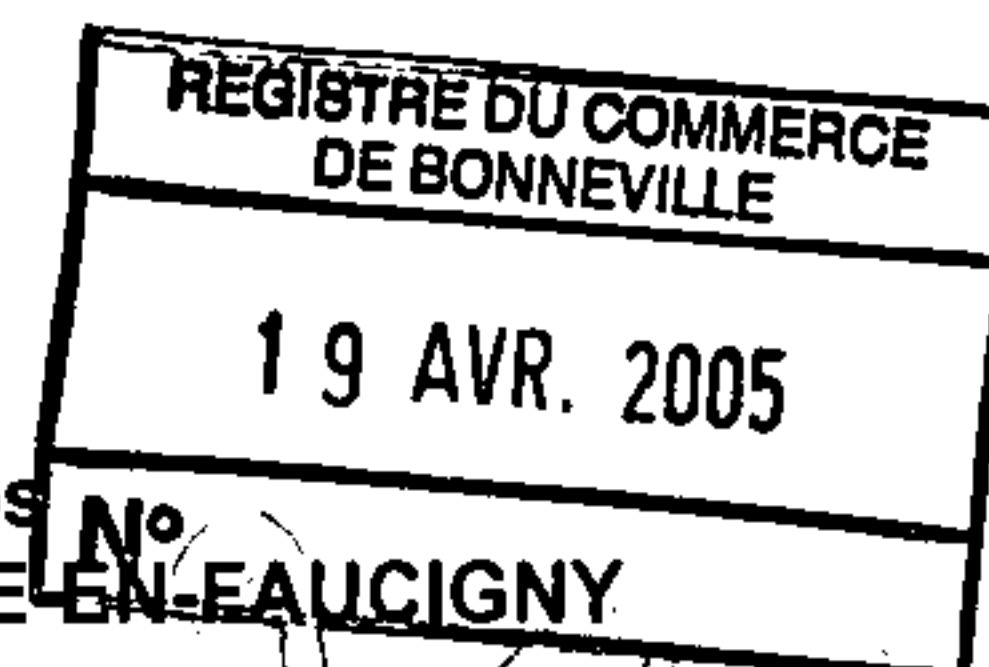


A M D ELECTRONIQUE SA
Société Anonyme au capital de 80.000 euros
Siège social : 23 Rue des Vanneaux - 74800 SAINT-PIERRE-EN-VAUCIGNY
RCS BONNEVILLE - B 412 044 604



**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 14 MARS 2005**

L'an deux mil cinq
Le quatorze mars
A 11 heures

Les actionnaires de la société A M D ELECTRONIQUE SA, société anonyme au capital de 80.000 €, divisé en 5.000 actions de 16 € chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration, par lettre adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataires.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Pierre MICHARD, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Robert MINO-VERCELLIO-VERNOLLET et Monsieur Thierry MARICAL, les deux membres représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat est assuré par Madame Christiane MICHARD

Monsieur le président constate que Monsieur François LANÇON, Commissaire aux comptes de la société, est excusé.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que tous les actionnaires sont présents ou représentés. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les documents suivants qui vous être soumis à l'assemblée :

- Le rapport du conseil d'administration,
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L 225-244 du Code de commerce,
- Le texte des projets de résolution et du projet de statuts de la société sous sa forme nouvelle.

